

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2020 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie régionale des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, de chacun des trois secteurs et des branches professionnelles.

RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION

Alors que la région regroupe 9,4 % des salariés du champ de l'OMPL, elle est à l'origine de 9,5 % des actions de formation.

Globalement, un certain équilibre est observé en termes d'accroissement des compétences.

Dans ce cadre, le secteur santé génère la plus grande part d'actions (82,1 %) en liaison avec le nombre de salariés qu'il regroupe.

Données de cadrage (2020)¹

Secteurs Branches	Nombre total d'actions de formation	Effectifs salariés totaux ²	Nombre d'entreprises formatrices	Nombre total d'entreprises
 Secteur cadre de vie-technique	888	3389	250	866
 Entreprises d'architecture	683	2798	220	817
 Entreprises d'experts en automobile	205	591	30	49
 Secteur juridique	625	4755	258	1197
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	82	315	19	51
 Cabinets d'avocats	444	3332	209	949
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	14	160	4	33
 Études d'huissiers de justice	85	948	26	164
 Secteur santé	6952	34888	2004	7882
 Cabinets dentaires	841	4556	404	2202
 Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers	453	5052	21	38
 Cabinets médicaux	642	10076	175	3236
 Pharmacie d'officine	4487	12652	1208	1912
 Cliniques vétérinaires	529	2552	196	494
Occitanie	8465	43032	2512	9945
Ompl	89175	459600	25364	102031

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

1 : Les données formation proviennent de la base de données « formation 2020 » de l'OPCO EP. Les branches professionnelles « Entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhèrent depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » à un autre OPCO. De ce fait, elles ne sont pas prises en compte dans cette fiche.
2 : données estimées.

 Secteur cadre de vie-technique

 Entreprises d'architecture

 Entreprises d'experts en automobile

 Secteur juridique

 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

 Cabinets d'avocats

 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

 Études d'huissiers de justice

 Secteur santé

 Cabinets dentaires

 Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers

 Cabinets médicaux

 Pharmacie d'officine

 Cliniques vétérinaires



FORTE DISPARITÉ DES TAUX D'ACCÈS

Globalement, le plan de développement des compétences est le dispositif le plus utilisé par les entreprises de la région (17,0 %).

Mais, les taux d'accès varient fortement d'une branche à l'autre.

Les salariés des entreprises d'experts en automobile (33,5 %), de la pharmacie d'officine (25,3 %) et des études d'administrateurs et mandataires judiciaires (24,8 %) ont le plus fort taux d'accès à ce type de formation.

Taux d'accès à la formation (%)

Secteurs Branches	Taux d'accès des salariés à la formation ¹			Taux d'entreprises formatrices ²		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,1	1,7	18,3	0,7	6,5	24,0
	0,2	2,1	22,2	0,6	6,2	22,2
	0,2	1,0	33,5	2,0	10,2	55,1
	0,1	2,0	13,2	0,6	6,3	16,1
	0,0	1,3	24,8	0,0	7,8	33,3
	0,2	2,6	10,5	0,6	7,0	15,9
	0,0	0,0	8,8	0,0	0,0	12,1
	0,2	0,6	8,1	0,6	3,0	12,8
	0,6	0,5	4,6	2,8	12,9	16,3
	4,0	1,4	13,1	7,4	2,4	10,1
	0,1	1,0	7,9	13,2	36,8	26,3
	0,4	0,7	5,3	1,1	1,6	3,3
	0,1	10,1	25,3	0,8	41,6	42,6
	0,0	5,0	15,7	0,2	20,6	26,9
Occitanie	0,6	0,8	6,7	2,3	11,6	17,0
Ompl	0,8	3,5	15,1	2,8	10,2	17,3

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : ensemble des actions de formation.

2 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Dans les entreprises du champ de l'OMPL régional, le renforcement des compétences des salariés s'effectue principalement par des formations débouchant sur des attestations de présence, 74,1 % (stages et assimilés).

À l'exception des titres et diplômes (25,0 %), les autres sanctions sont plus marginales.

Répartition des formations par sanction (%)

Secteurs Branches	Attestation de présence	Certificat de qualification professionnelle	Titre et diplôme	UC VAE et certificat de compétence
	87,7	0,0	10,9	1,4
	85,9	0,0	12,3	1,8
	93,7	0,0	6,3	0,0
	72,6	0,0	20,0	7,4
	41,5	0,0	4,9	53,7
	75,0	0,0	25,0	0,0
	85,7	0,0	0,0	14,3
	88,2	0,0	11,8	0,0
	72,5	0,2	27,2	0,1
	65,9	0,0	32,9	1,2
	88,1	0,0	11,9	0,0
	83,5	0,0	16,5	0,0
	70,6	0,3	29,1	0,0
	71,6	0,0	28,4	0,0
Occitanie	74,1	0,1	25,0	0,8
Ompl	75,3	0,4	23,1	1,1

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



DOMAINES DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉS

Les besoins en acquisition de compétences des salariés et des entreprises de la région se concentrent dans le domaine de l'activité première de l'entreprise (80,4 %).

En retour, les autres thèmes de formations sont peu exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)

Secteurs Branches	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel personnel	Langues	Autres
	57,4	13,4	25,1	3,7	0,1	0,2
	51,1	14,1	31,0	3,4	0,1	0,3
	78,5	11,2	5,4	4,9	0,0	0,0
	70,6	7,5	17,3	2,2	1,9	0,5
	75,6	3,7	19,5	1,2	0,0	0,0
	80,6	7,4	7,7	0,9	2,7	0,7
	14,3	64,3	21,4	0,0	0,0	0,0
	22,4	2,4	64,7	10,6	0,0	0,0
	84,2	8,0	4,1	3,2	0,4	0,1
	74,7	11,5	9,4	0,0	0,7	0,2
	67,3	19,6	9,1	2,0	0,2	0,0
	34,6	26,2	21,8	4,5	3,0	1,1
	93,9	3,6	0,5	0,4	0,0	0,0
	92,1	7,8	0,0	16,3	0,0	0,0
Occitanie	80,4	8,5	7,3	3,2	0,5	0,2
Ompl	78,0	8,3	8,5	3,9	0,7	0,5

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



ISSUS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les stagiaires accédant à la formation professionnelle travaillent en majorité dans une entreprise générant moins de dix emplois ETP (69,1 %).

Ce constat est directement lié à la structure entrepreneuriale des branches qui sont avant tout composées de très petites structures.

Les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, regroupant des grandes entreprises, se démarquent fortement de l'ensemble.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)

Secteurs/Branches	< 5 ETP	5-9 ETP	10 à 49 ETP	50 ETP et +
	34,7	19,8	38,7	6,8
	42,2	16,7	32,4	8,8
	9,8	30,2	60,0	0,0
	50,9	23,4	25,6	0,2
	23,2	39,0	37,8	0,0
	58,3	15,3	26,1	0,2
	85,7	0,0	14,3	0,0
	32,9	54,1	12,9	0,0
	38,4	32,1	22,3	7,2
	69,9	12,0	18,1	0,0
	4,4	0,0	22,1	73,5
	21,5	9,8	48,6	20,1
	37,0	42,5	19,9	0,6
	49,7	30,4	17,6	2,3
Occitanie	38,9	30,2	24,3	6,6
	39,3	28,2	27,9	4,6

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.